Sachez faire le tri !

Mode d'emploi et calendrier des déchets 2015



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Editorial

Chers Bellevistes,

A l'heure où nous publions cette brochure, nous ne sommes pas encore en possession des statistiques pour l'année 2014. Ainsi, nous nous baserons sur les chiffres de 2013.

L'année 2013 a vu une progression du tri sélectif à Bellevue grâce à vos apports toujours plus nombreux dans les points de collecte communaux. Grâce à ce tri, la quantité de déchets incinérables, soit vos ordures ménagères, a également nettement diminué.

Rappelons que les Genevois ne sont pas de très bons élèves. Les dernières statistiques en possession du Canton montrent que seuls 45% des 300'000 tonnes de détritus ménagers produits annuellement sont récupérés. En gagnant 5%, Genève rejoindrait la moyenne suisse.
Si ce seuil n'est pas atteint en 2017, la politique genevoise en matière de déchets risque bien d'être modifiée et la taxe au sac poubelle introduite, comme chez tous nos voisins romands.

C'est pour vous aider à procéder à un tri sélectif de qualité que la Commune de Bellevue vous fait parvenir cette brochure, espérant qu'elle vous sera utile et que vous y découvrirez des informations intéressantes.

Continuez de profiter des points de collecte mis à votre disposition et parlez-en à vos voisins !

Daniel Fabbi
Conseiller administratif

1.

Comment trier ?

Ce qu'il faut recycler ou exclure pour chaque type de déchet, des informations, des conseils, etc.

Comment trier?

Ordures ménagères



Les ordures ménagères (OM) sont tous les déchets urbains incinérables, soit le contenu de votre poubelle. Ils représentent la part non recyclable et non toxique des déchets produits par les ménages.

A jeter

Emballages plastiques
Papiers autocollants
Papiers et cartons souillés
Mouchoirs et serviettes en papier
Emballages ou objets composites
Vaisselle et porcelaine cassées
Huiles végétales (qui doivent être conditionnées dans un récipient)
Litière des animaux
Mégots de cigarettes
Contenu des sacs d'aspirateurs
Couches-culottes, langes de bébé
Chewing-gum
Jouets cassés (sans les piles)

A exclure

Déchets recyclables
Déchets toxiques
Ampoules économiques

Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets ne répondant pas aux critères de ramassage, en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La Mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

Les déchets ménagers doivent être conditionnés dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets.

Les conteneurs privés ou d'immeuble doivent être déposés à l'emplacement déterminé la veille de la levée entre 18h et 21h ou dès 6h le jour de la levée et rentrés rapidement après celle-ci.

Comment trier?

Papier / Carton



Pour fabriquer la même quantité de papier blanc que de papier 100% recyclé, il faut 20 fois plus d'arbres, 100 fois plus d'eau et 3 fois plus d'énergie.

A recycler

Journaux et magazines
Prospectus
Papier pour imprimantes
Papier de bureau blanc ou recyclé
Enveloppes avec ou sans fenêtre
Enveloppes en carton et carton ondulé
Annuaires téléphoniques
Boîtes en carton
Papier d'emballage
Cartons à œufs
Cartons pour fruits et légumes

A exclure

Papiers spéciaux (calque)
Cellophane, transparents
Classeurs ou cahiers à spirale
Papiers et cartons souillés de nourriture (p. ex. cartons à pizza)
Mouchoirs et serviettes en papier
Nappes en papier
Papier autocollant, plastifié ou métallisé (briques de lait et de jus de fruits)

Attention !
Ne mettez pas votre papier dans un sac plastique lorsque vous le placez dans le conteneur.

Les cartons doivent être démontés, pliés et glissés dans les conteneurs et les points de collecte mis à disposition par la Commune. Les cartons de trop grandes dimensions, qui ne rentreraient pas dans un conteneur ou une benne enterrée, doivent être découpés ou apportés à l'ESREC.

Pour la collecte du papier au porte à porte, les propriétaires des villas et des copropriétés sont tenus de fournir des conteneurs de 120 à 800 litres et inscrire leur adresse sur le récipient (des autocollants sont disponibles en réception).

Comment trier?

Verre



Le 75% du verre récupéré est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles. Le 25% restant est utilisé dans le génie civil, pour la construction et comme matériau d'isolation. Le verre se recycle indéfiniment.

A recycler

Bouteilles de boisson
Pots de confitures
Bocaux

A exclure

Fermetures métalliques, plastiques ou en liège
Bouteilles en plastique, en PET
Terre cuite et grès
Verres de table
Vaisselle
Verre à vitre cassé
Ampoules à incandescence

Attention !
Ne mettez pas votre verre dans un sac lorsque vous le placez dans le conteneur. Déposez le verre en vrac.

Comment trier?

PET



Les bouteilles recyclées sont déchiquetées et refondues pour fabriquer de nouvelles bouteilles en PET, de la laine polaire ou des matériaux de rembourrage. Le PET recyclé possède les mêmes propriétés que le PET neuf.

A recycler

Uniquement les bouteilles de boisson PET (Polytéréphtalate d'éthylène)

A exclure

Bouteilles de shampoing
Bouteilles d'huile, de vinaigre
Barquettes de fruits, de légumes
Bouteilles en PE/PUC

Attention !
Ne mettez pas votre PET dans un sac lorsque vous le placez dans le conteneur. Déposez-le en vrac et vérifiez systématiquement que le logo du PET figure sur les bouteilles que vous vous apprêtez à recycler.

Comment trier?

Aluminium / Fer-blanc



Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95% d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion. L'aluminium se recycle indéfiniment.

A recycler

Cannettes pour boissons
Tubes et emballages avec sigle ALU
Barquettes
Feuilles d'aluminium
Bombes aérosols vides
Boîtes de conserves en fer blanc avec sigle « tôle d'acier recyclable »
Barquettes d'aliments pour animaux
Objets en alu, casseroles, passoires
Couvercles de bocaux
Ustensiles de cuisine en alu

A exclure

Matériaux composites
Alu-plastique et alu-carton
Briques de lait et de jus de fruits

Le saviez-vous?
Une tonne de cannettes recyclées = 265 vélos fabriqués.

Comment trier?

Capsules de café



Une capsule d'aluminium contient: 1 gramme d'aluminium et 9 grammes de marc de café humide. La revalorisation du marc de café réduit la quantité de déchets et sert à la fabrication de fertilisant naturel.
Les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90% d'aluminium recyclé.

A recycler

Capsules de café en aluminium

A exclure

Capsules de café en plastique

Attention !
Ne mettez pas vos capsules dans un sac lorsque vous les placez dans le conteneur. Déposez les capsules en vrac.

Comment trier?

Textiles



Le recyclage des textiles est un acte solidaire qui permet de fournir des emplois à des travailleurs au chômage, de proposer des habits de seconde main bon marché aux plus défavorisés et de collecter des fonds pour les organisations d'entraide.

A recycler

Vêtements propres et secs
Textiles, nappes, etc.
Draps et taies d'oreiller
Couvertures
Rideaux
Linges de cuisine et de bain
Chaussures en bon état (attachées par paire)
Ceintures
Sacs et accessoires divers

A exclure

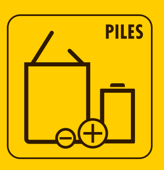
Chaussures avec des piles
Cintres en métal, bois ou plastique

Attention !
Pour placer vos textiles dans les « boîtes à fringues », n'oubliez pas de les conditionner dans des sacs fermés et d'attacher les chaussures par paires.

Le saviez-vous?
Ce système de collecte est organisé par la Coordination des œuvres d'entraide genevoises comprenant Caritas, le Centre social protestant (CSP), la Croix-Rouge genevoise, Terre des Hommes et Emmaüs.

Comment trier?

Piles



En Suisse, les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux. La loi oblige tous les consommateurs à les ramener au point de vente ou à un point de collecte. Une pile jetée, c'est 1000 litres d'eau pollués !

A recycler

Piles au mercure, petites ou grandes
Piles alcalines
Accumulateurs, sans exception
Piles « vertes » rechargeables

A exclure

Attention !
De nombreux objets, jouets ou gadgets contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser.

Visitez le site d'INOBAT pour toute information complémentaire : www.inobat.ch

Comment trier?

Déchets de cuisine



Les déchets organiques, alimentaires et végétaux, sont valorisables en terre végétale et en biogaz. Un kilo de déchets organiques valorisés en électricité permet de regarder la télévision pendant 90 minutes! Cependant, ils occupent encore 30% de nos poubelles.

A recycler

Epluchures
Fruits et légumes abîmés
Coquilles d'œufs
Restes de repas cuits ou crus
Pain
Os
Marc de café avec ou sans filtre
Feuilles de thé avec ou sans sachet mais sans agrafe
Fleurs fanées
Plantes de balcon et d'appartement (sans pot)
Cendres de bois

A exclure

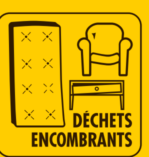
Litières pour animaux
Couches-culottes
Contenu du sac d'aspirateur
Balayures
Mégots de cigarettes
Coquillages et crustacés
Tous types de plastiques

Attention!
Sac obligatoire: il est indispensable de garnir sa poubelle «verte» à déchets de cuisine d'un sac biodégradable ou compostable.

Conseils
Composter dans votre jardin permettra de produire une terre végétale et fertile. Dans un appartement, pour éviter les problèmes d'odeurs, il est recommandé d'apporter ses déchets organiques au conteneur tous les 3 à 4 jours.

Comment trier?

Encombrants / Ferraille





En plus des levées communales, l'ESREC des Chânats récupère les encombrants et la ferraille en tout temps. Les déchets énumérés dans la liste «à exclure» y sont également admis. Les appareils électriques et électroménagers sont à rapporter en priorité dans les commerces.

A recycler

Canapés, sommiers
Matelas
Divers meubles
Mobilier de bureau
Sagex
Tous les déchets métalliques
Vélos, poussettes
Meubles en fer
Ustensiles de cuisine en métal

A exclure

Appareils électriques et électroménagers
Thermomètres au mercure
Batteries de voiture
Déchets de peinture, vernis et colle, pétrole
Divers produits chimiques
Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes

Tout dépôt sauvage de déchets encombrants et/ou de ferraille est interdit. Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La Mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

Conseil
Avant de vous débarrasser d'objets encombrants en bon état, pensez à les offrir à des œuvres caritatives. Vous trouverez une liste des œuvres caritatives sur le site www.ge.ch/dechets.

Quelques astuces

Buvez de l'eau du robinet! L'eau de Genève est d'excellente qualité et est jusqu'à 1000 fois plus écologique que l'eau en bouteille. Pour en savoir plus: www.qualitedeleau.ch.

Evitez autant que possible les produits jetables (gobelets, couverts en plastique, nappes en papier, rasoirs, lingettes diverses, etc.).

Prenez toujours avec vous vos cabas lorsque vous allez faire vos courses et privilégiez tant que possible les marchés locaux et la vente à la ferme, moins gourmands en emballages.

Utilisez des emballages rechargeables. Certains magasins proposent des produits en vrac. Profitez-en.

Limitez le gaspillage alimentaire en dressant une liste des commissions en fonction des besoins réels du ménage et profitez des rabais accordés sur les produits dont la date de consommation arrive à échéance.

Réutilisez ce qui peut l'être: réparez, donnez, vendez, troquez ou empruntez votre matériel. C'est économique et écologique. Pour cela, n'hésitez pas à utiliser les «boîtes d'échange entre voisins» mis à disposition par la Commune. Pour en savoir plus: www.mairie-bellevue.ch.

Faites don de vos objets en bon état à une œuvre caritative.

Collez un autocollant «stop pub» sur votre boîte aux lettres (vous pouvez le commander gratuitement auprès de la fédération romande des consommateurs: 021 312 80 06) et annulez vos abonnements aux journaux gratuits que vous ne lisez pas.

Préférez les appareils fonctionnant sur le secteur plutôt qu'avec des piles.

Amenez vos vieux téléphones portables qui fonctionnent encore à la réception de la mairie afin de participer à l'action Solidarcomm de Terre des Hommes. Pour en savoir plus: www.solidarcomm.ch

Objectif à atteindre: un taux de recyclage de 50% à Bellevue!

2.

Où déposer?

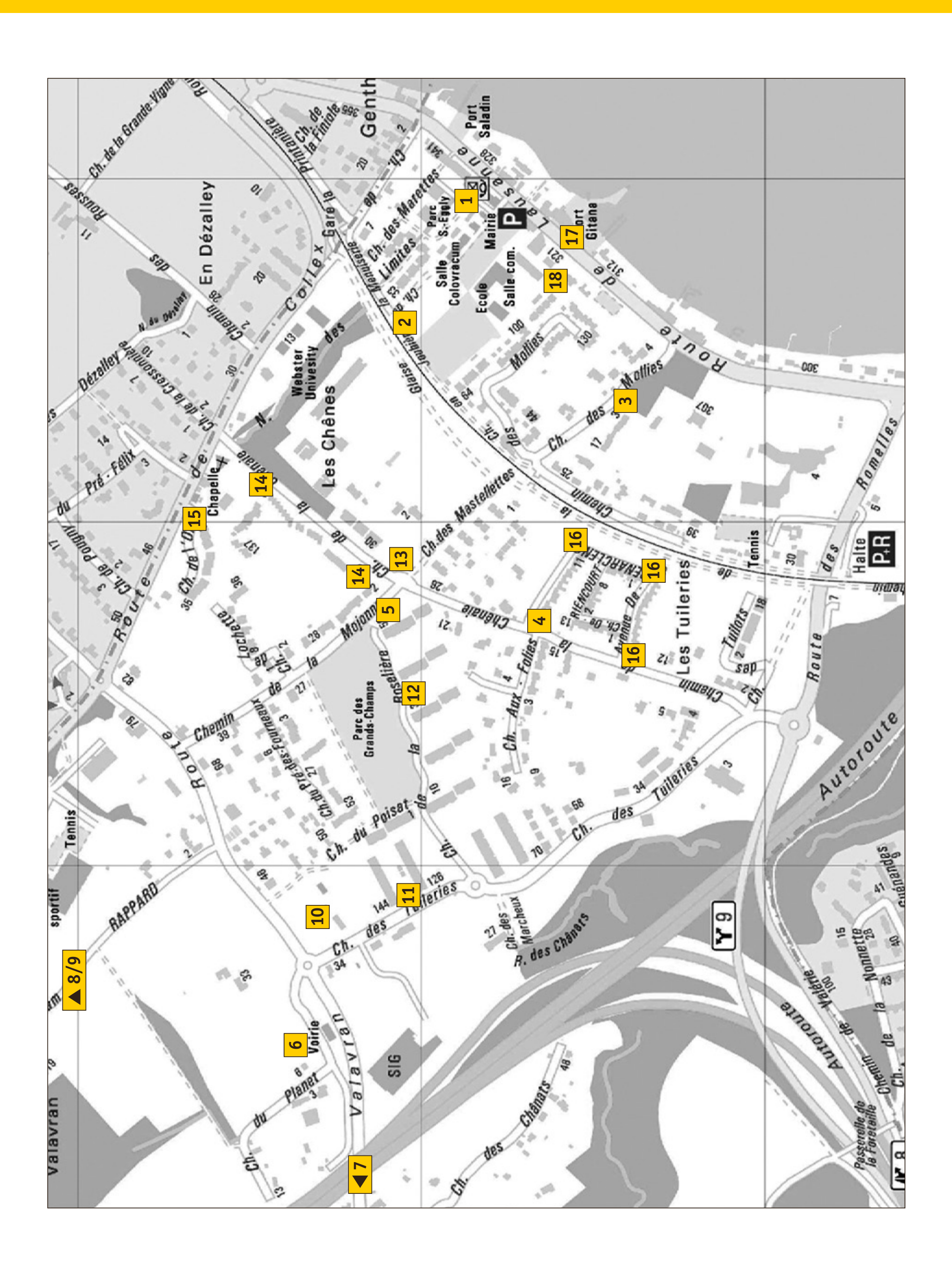
Les 3 possibilités pour déposer vos déchets à recycler

Où déposer?

1. Eco-points et déchetteries

Ouverts du lundi au samedi de 8h à 19h
Le plan et le tableau ci-dessous présentent les points de collecte et les types de déchets que vous pouvez y déposer.

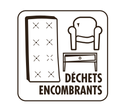
	Papier carton	Verre	PET	Fer-blanc alu	Piles	Capsules de café	Textiles	Déchets de cuisine
1. Déchetterie enterrée des Marettes	X	X	X	X	X	X	X	
2. Déchetterie enterrée de la crèche	X	X			X		X	X
3. Déchetterie enterrée des Mollies	X	X	X	X	X	X	X	
4. Eco-point du Coin-de-Terre	X	X				X		
5. Eco-point de la Roselière	X	X					X	
6. Eco-point de la Voirie, ch. du Planet	X	X	X					
7. Ch. de Saint-Oyend - ch. de la Brunette	X	X						
8. Ch. William-Rappard	X	X						
9. Ch. des Grands-Bonnets	X	X						
10. Centre sportif de la Vigne Blanche	X	X						
11. Ch. des Tuileries	X	X						
12. Ch. de la Roselière	X	X	X					
13. Ch. des Mastellettes - ch. de la Chênaie	X	X						
14. Ch. de la Chênaie	X	X						
15. Ch. de l'Orée	X	X						
16. Av. De-Senarclens	X	X						
17. Port Gitana	X	X						
18. Ch. des Aiglons	X	X						



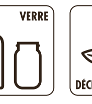
Où déposer?

2. ESREC des Chânats

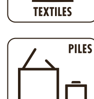
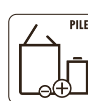
Les espaces de récupération cantonaux sont réservés aux particuliers qui peuvent y déposer gratuitement les déchets suivants :

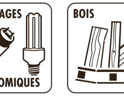












Les matériaux suivants ne sont pas acceptés :

Ordures ménagères
Cadavres d'animaux
Déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale
Epaves de voitures
Déchets industriels
Déchets spéciaux des artisans et des commerces
Déchets de cuisine

Coordonnées
Chemin des Chânats
1293 Bellevue
022 774 09 50

Horaires
Lu - ve : 14h30 - 19h30
Samedi : 9h30 - 17h
Fermé dim et jours fériés

Pour plus d'informations
Info-Service
022 546 76 00
www.ge.ch/dechets

Où déposer?

3. Levées communales

Vous trouverez ci-après le calendrier détachable des levées communales des déchets en 2015.

Attention !
La Mairie prendra les mesures nécessaires à l’encontre de tout contrevenant déposant des objets sur la voie publique en dehors des conteneurs ou hors des jours de levées autorisés.

Information
Pour tout problème ou toute question liés aux levées, merci de contacter l’entreprise Transvoirie SA au 022 306 15 15.

3. Levées communales

Calendrier des déchets 2015

Pour tout problème ou toute question liés aux levées, merci de contacter l'entreprise Transvoirie SA au 022 306 15 15

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier																															
Février																															
Mars																															
Avril																															
Mai																															
Juin																															
Juillet																															
Août																															
Septembre																															
Octobre																															
Novembre																															
Décembre																															



Ordures ménagères
mardi et vendredi

Les déchets ménagers doivent être conditionnés dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets. L'adresse du propriétaire doit figurer sur les récipients. Ils doivent être déposés en bordure de voie au plus tôt le soir avant la levée.



Papier/Carton
2e et 4e vendredi du mois

Le papier et le carton doivent être déposés en vrac dans les conteneurs mis à disposition par la Commune, les propriétaires d'immeubles, ou achetés par les particuliers. Les cartons doivent être démontés et pliés. L'adresse du propriétaire doit figurer sur les récipients avec une mention «papier/carton» (autocollants disponibles à la réception). Ils doivent être déposés en bordure de voie au plus tôt le soir avant la levée.



Verre
3e vendredi du mois

Le verre doit être déposé en vrac dans les conteneurs mis à disposition par la Commune ou les copropriétés. Les bouteilles, flacons et bocaux doivent être exempts de fermetures métalliques, de couvercles en plastique ou de bouchons en liège, porcelaine ou caoutchouc.



Encombrants/Ferraille
3e jeudi tous les 2 mois

Les déchets encombrants et la ferraille sont à déposer en bordure de route le mercredi soir précédant la levée dès 18h et jusqu'à 7h le lendemain. En cas de dépôt tardif, il ne sera pas procédé à une deuxième levée.

Nouveautés 2015

Trois boîtes d'échange entre voisins (Tako, Dan Archer)



1. Angle Poisat-Roselière, décorée par les jeunes de la FASe.
2. Chemin des Mollies, décorée par l'Association des Artisans.
3. Parc des Aiglettes, décorée par les élèves de l'école.

Le principe est simple : prendre quelque chose et/ou déposer quelque chose ! Des livres, CD, DVD, jeux, jouets ou tout autre objet dont nous n'avons plus l'usage mais qui pourrait ravir un voisin ou un passant. Les boîtes d'échange entre voisins créent un élément de surprise, d'anticipation. Que va-t-on y trouver? L'objet déposé a-t-il trouvé preneur? Où se trouve-t-il? Quelle nouvelle vie a-t-il?

Solidarcomm à la réception de la Mairie



Venez déposer votre vieux téléphone portable dans l'urne !

La Commune de Bellevue s'associe à Terre des Hommes Suisse dans le cadre de la campagne Solidarcomm, qui collecte et valorise vos téléphones inutilisés en leur donnant une seconde vie. Par cette action, Solidarcomm assortit à sa démarche environnementale une dimension écologique, sociale, économique et solidaire.

Pour en savoir plus : www.solidarcomm.ch

Commune de Bellevue
Service technique
329 route de Lausanne
Case postale 44
1293 Bellevue
T 022 959 88 23
technique@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch





Z+Z, Gilles Bondallaz, zplusz.ch